

# Les parlementaires et les organes de contrôle

## Un rempart imperméable contre la corruption



La corruption est l'un des graves fléaux qui menacent la sécurité et la stabilité des sociétés, entraînent le gaspillage des capacités financières et humaines et entravent les efforts de développement, ainsi que la répartition équitable des ressources. En fait, il existe un lien étroit entre la corruption sous diverses formes et d'autres formes de criminalité organisée, telles que le terrorisme, le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et d'autres crimes. Ainsi, la lutte contre la corruption est au premier plan des exigences nécessaires à la réalisation du développement durable, à la promotion de la construction démocratique des États, à l'application de l'État de droit et à la consolidation des principes de transparence et de bonne gouvernance. C'est également l'une des principales garanties pour maintenir un appareil administratif efficace capable de fonctionner adéquatement selon les exigences de construction et d'aménagement.



**Adel Ibn Abdel Rahman Al-Assoumi**

**Président du Parlement arabe**

Il ne fait aucun doute que les parlements sont l'une des institutions clés qui, en vertu de leurs fonctions et de leurs pouvoirs, sont en mesure de promouvoir la transparence, de soutenir la responsabilité et de lutter contre la corruption sous toutes ses formes, non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et mondial. En particulier, il existe des assemblées et des organisations parlementaires régionales et internationales créées spécifiquement à cet égard, sur la base du fait que la corruption n'est plus une affaire nationale interne, mais est devenue un phénomène mondial, mais à des degrés divers, variant d'une région à l'autre et d'un État à l'autre.

En lisant les constitutions des États arabes et les règlements internes de leurs conseils et parlements, nous constatons que les parlementaires ont un rôle central à jouer dans la lutte contre la corruption, que ce soit au niveau de l'interdiction par la prévention, du renforcement des outils de transparence, de divulgation, de gouvernance et de sensibilisation aux risques, ou au niveau de la lutte par la criminalisation et les poursuites, et cela à travers les fonctions fondamentales qu'ils assument dans le domaine de la législation et du contrôle, et qui leur imposent le plus grand fardeau face à ce fléau dangereux.

Du point de vue législatif, les parlementaires ont pour fonction première de promulguer des législations et des lois qui garantissent et imposent des cadres et des mécanismes efficaces pour assécher les sources de corruption. Ces lois établissent également des sanctions et des mesures dissuasives à son encontre. Comme elles constituent le principal déterminant du travail des organes et institutions de contrôle dans l'exercice de leurs fonctions de lutte contre la corruption. Et lié au rôle législatif des parlementaires, le fait d'exhorter les gouvernements à adhérer aux conventions arabes, régionales et internationales pertinentes et à incorporer les dispositions de ces conventions dans la législation nationale pour garantir l'engagement de l'État à leur égard.

**L'Égypte, qui est l'un des premiers pays à signer la Convention arabe contre la corruption, a un engagement clair envers les lois et la législation qui aident à prévenir et à combattre la corruption et adopte une stratégie nationale de lutte contre la corruption considérée par l'ONU comme l'une des pratiques les plus réussies dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption.**

En ce qui concerne la fonction de surveillance, les parlementaires sont chargés d'activer les mécanismes de contrôle et de responsabilisation sous diverses formes, afin d'assurer la bonne application des lois anticorruption, conformément aux buts et aux objectifs pour lesquels ces lois ont été élaborées, et les parlementaires disposent de multiples outils de contrôle pour le faire, allant des demandes d'information et des questions aux outils d'interrogatoire. Il s'agit de tenir le pouvoir exécutif, avec ses différents organes, responsable en cas de manquement à son devoir de prendre des mesures préventives dans la lutte contre la corruption, ou de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre les corruptus. Dans ce contexte, les parlementaires peuvent également créer des comités spéciaux pour enquêter sur les dossiers et les affaires liés à la corruption, ainsi que pour examiner périodiquement les rapports des organes et institutions de contrôle concernés.

Compte tenu des graves répercussions que la pandémie de corona a causées sur le monde entier, la responsabilité des parlementaires dans la lutte contre le fléau de la corruption a doublé, en particulier dans les secteurs les plus touchés par la pandémie, ainsi que leur rôle vital dans le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des plans prévus pour parvenir

à une récupération sûre de cette pandémie. Et ce pour veiller à ce que le pouvoir exécutif et toutes les institutions de l'État exercent leurs fonctions conformément à la Constitution et à la loi, en vue de réaliser le bien commun des citoyens.

En effet, pour que les parlementaires puissent jouer pleinement le rôle qui leur a été confié dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer le soutien technique nécessaire, par la fourniture de services techniques et administratifs appropriés, afin de renforcer leur capacité à évaluer la législation existante et à promulguer de nouvelles lois, d'autant plus que la lutte contre la corruption est une activité constante et diligente qui nécessite un suivi et une évaluation constants.



L'une des réunions du Parlement arabe en Octobre 2021

**Le «Guide pour les parlementaires arabes contre la corruption» sera le premier document du genre à ce niveau, de sorte que ce guide comprenne une carte interactive claire des conventions internationales, régionales et arabes pertinentes, ainsi que des lois nationales les plus importantes qui peuvent être des modèles efficaces à suivre dans le développement de la structure législative pour prévenir et combattre ce phénomène.**

La lutte contre la corruption à l'ordre du jour du Parlement arabe

Le Parlement arabe attache une grande importance, dans sa nouvelle stratégie de travail, à promouvoir le travail arabe conjoint dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et du soutien à la transparence, et du fait que la corruption n'est plus une affaire locale spécifique à chaque État, le Parlement arabe veille à coordonner les efforts et à renforcer la coopération entre les États arabes, ainsi qu'entre eux et les autres pays, afin d'échanger les meilleures expériences et pratiques dans le domaine de la promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, et de créer un environnement et un climat propices au Travail, à la Production et au progrès. Le Parlement arabe souligne à toutes les occasions pertinentes la nécessité d'activer l'application effective des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la Convention Arabe contre la corruption, ainsi que d'autres conventions régionales et internationales concernées. Ceci afin d'assurer la mise en œuvre par les États arabes de leurs obligations découlant de ces conventions, ainsi que d'évaluer périodiquement les législations, réglementations et résolutions nationales relatives à l'interdiction, au contrôle et à la prévention de la corruption et de déterminer leur adéquation et leur compatibilité avec les textes des conventions arabes et internationales pertinentes.

De la pleine conviction du Parlement arabe dans le rôle noble et les efforts précieux des institutions et des organes de contrôle des pays arabes dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la diffusion des valeurs d'intégrité, de transparence et de gouvernance, émane la volonté du Parlement arabe de renforcer la coopération avec ces institutions et d'établir des partenariats institutionnels avec elles dans ce domaine vital, d'une manière à permettre aux parlementaires de renforcer et de développer leurs capacités dans les domaines de la gouvernance, de la transparence, de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

#### Coopération entre le Parlement arabe et l'Égypte

L'Égypte, qui est l'un des premiers pays à signer la Convention arabe contre la corruption, a un engagement clair envers les lois et la législation qui aident à prévenir et à combattre la corruption et adopte une stratégie nationale de lutte contre la corruption considérée par l'ONU comme l'une des

pratiques les plus réussies dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption. La relation entre le Parlement arabe et l'État égyptien est une relation étroite caractérisée par la coopération et le partenariat. Nous soulignons ici la coopération entre le Parlement arabe et l'Autorité de Contrôle Administratif, qui est l'organe chargé de prévenir et de combattre la corruption en Égypte.

À la lumière des expériences accumulées aux niveaux national, arabe et international de l'Autorité de Contrôle Administratif en République arabe d'Égypte, ainsi que de l'Académie Égyptienne de lutte contre la corruption et de son rôle dans le domaine de la réhabilitation des cadres humains travaillant dans ce domaine, la coopération entre le Parlement arabe et l'Autorité de Contrôle Administratif vise à renforcer les capacités des parlementaires arabes dans le domaine de la lutte contre la corruption, à organiser des événements conjoints au niveau de l'appui technique mutuel entre les deux parties, à assurer un emploi optimal de l'échange de différentes connaissances et expériences arabes dans ce domaine, ainsi qu'à construire une sorte de partenariat scientifique, académique et de recherche entre les deux parties, ce qui se traduit par des programmes de travail, des cours de formation et des voyages d'étude pour que les parlementaires puissent en apprendre davantage sur les expériences des autres.

La coopération conjointe entre le Parlement arabe et l'Autorité de Contrôle Administratif vise à élaborer un «Guide pour les parlementaires arabes pour lutter contre la corruption», qui sera le premier document du genre à ce niveau, de sorte que ce guide comprenne une carte interactive claire des conventions internationales, régionales et arabes pertinentes, ainsi que les lois nationales les plus importantes qui peuvent être des modèles efficaces à suivre dans le développement de la structure législative pour prévenir et combattre ce phénomène, de même que les cadres et les normes optimaux censés être disponibles dans les expériences de lutte contre la corruption réussies, sur la base des expériences nationales, régionales et internationales les plus importants.

Ce Guide sera un complément qualitatif au renforcement des capacités des parlementaires arabes dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption à tous les niveaux, afin qu'ils aient une connaissance complète des outils qui leur permettent de jouer leur rôle et d'assumer leurs responsabilités dans ce domaine, et qu'ils puissent également suivre les indicateurs internationaux, régionaux et nationaux dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et élaborer en fin de compte les politiques et les législations nécessaires à la mise en œuvre de ces indicateurs, d'une manière proportionnée à la spécificité des sociétés arabes.

Pour lutter efficacement contre la corruption, il faut un parlement indépendant capable d'exercer ses fonctions et d'assumer l'entière responsabilité de la législation, de la surveillance et de la reddition de comptes. C'est le point d'entrée idéal pour consolider la culture de la lutte contre la corruption et atteindre la croissance, la prospérité et le développement durable auxquels nos peuples arabes aspirent. Il faut également se rendre compte que l'environnement de la corruption est complexe et que les causes de sa propagation sont variables, non fixes, et varient d'un endroit à l'autre et de temps à autre, ce qui exige une vigilance constante et une confrontation constante et sophistiquée. Il est important de souligner également qu'un aspect clé de la guerre contre la corruption est associé à une prise de conscience sociale accrue des dangers de ce phénomène et de ses effets dévastateurs sur les sociétés et les États, ce qui signifie que la lutte contre la corruption est une responsabilité sociétale participative, qui ne se limite pas au rôle des autorités officielles dans l'État, mais tous les individus, les institutions de la société civile et les médias doivent unir leurs forces pour la combattre et la déraciner.

